

Un pionnier de la lexicographie canadienne Jacques Viger et sa *Néologie*

Suzelle Biais

Number 103, Fall 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/58580ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Biais, S. (1996). Review of [Un pionnier de la lexicographie canadienne : Jacques Viger et sa *Néologie*]. *Québec français*, (103), 116–117.

Un pionnier de la lexicographie canadienne :

Jacques Viger et sa Néologie¹

par **Suzelle Blais**

Jacques Viger est né à Montréal le 7 mai 1787. En 1799, il est inscrit au Collège Saint-Raphaël dirigé par les Sulpiciens, où il reçoit une formation classique. Nommé rédacteur au journal *Le Canadien*, en 1808, il y restera de novembre 1808 à mai 1809. Fondé à Québec, en 1806, *Le Canadien* s'intéresse principalement à la politique et à la défense des droits des Canadiens français et sert d'organe aux poètes et aux prosateurs. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'à l'époque du passage de Viger à ce journal l'un des sujets brûlants de l'actualité était la lutte que menaient les députés pour la reconnaissance officielle du français au Parlement. C'est à cette époque que Viger s'intéresse à la langue et conçoit l'idée d'un lexique sur les particularités du français québécois. Son manuscrit et les nombreuses notes qui l'accompagnent traitent de faits phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux qui caractérisent, encore de nos jours, la langue québécoise. Viger n'a cependant pas publié son manuscrit ; il abandonna très tôt son travail sur la langue pour se consacrer à l'histoire. L'auteur, qui exerça tour à tour les fonctions de journaliste, de militaire et de fonctionnaire, fut avant tout un archiviste et un collectionneur infatigable. Également très intéressé par les affaires publiques, Viger fut le premier maire de Montréal, poste qu'il occupa de 1833 à 1836, et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834. Il s'éteint, au soir d'une vie bien remplie, dans sa ville natale, le 12 décembre 1858.

La Néologie canadienne

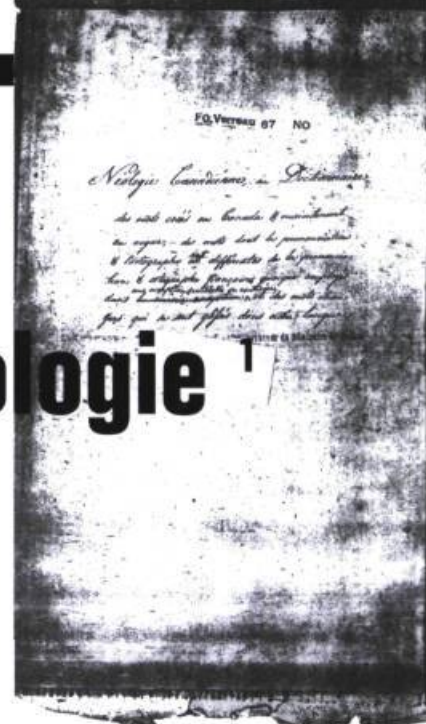
Viger est, avec le Père Pierre-Philippe Potier, le pionnier des études sur le français canadien. Leurs lexiques respectifs, qui se situent à la charnière de deux

époques, couvrent plus d'un demi-siècle de l'histoire linguistique canadienne. Alors que le travail de Potier², rédigé de 1743 à 1758, décrit la langue de la fin du Régime français, la *Néologie canadienne* de Viger, datée de 1810, décrit celle des Canadiens français cinquante ans après la Conquête.

Bien que la méthodologie et les objectifs des deux auteurs soient différents — le travail de Potier est essentiellement descriptif, tandis que Viger montre des préoccupations d'ordre normatif —, ils ont cependant en commun l'amour des mots et le souci du détail. Les auteurs relèvent des vocables et des expressions qui touchent tous les domaines. En outre, fidèles à la tradition dictionnaire des XVII^e et XVIII^e siècles, les auteurs agrémentent leurs articles de commentaires, expressions, proverbes et comparaisons qui enrichissent considérablement ces ouvrages. Domage que cette tradition se soit perdue chez les commentateurs de la langue qui les ont suivis !

La *Néologie canadienne* apporte aux études sur le français québécois le premier lexique à caractère normatif. Viger ne se contente pas de décrire la langue de ses contemporains, mais il la confronte à une norme qui est celle du français de France tel que décrit dans les dictionnaires ; ce qui n'est pas consigné dans ces derniers, principalement celui de l'Académie, trouve difficilement grâce à ses yeux. Les formules qui condamnent ces mots sont sans appel ; ainsi dans l'article *attisée*, mot d'origine dialectale, il écrit : « ce mot ne se dit pas » ; sous *beurrer* : « Il n'est pas du tout français » ; sous *ébrâiller* : « Se débrâiller est le seul mot que la langue permette ».

D'entrée de jeu, Viger énumère, dans le long titre qu'il donne à son ouvrage, les catégories de mots et expressions qu'il compte retenir : *Néolo-*



gie Canadienne, ou Dictionnaire des mots créés en Canada & maintenant en vogue ; — des mots dont la prononciation & l'orthographe sont différentes de la prononciation & orthographe françaises, quoique employés dans une acception semblable ou contraire ; et des mots étrangers qui se sont glissés dans notre langue.

La première catégorie de mots que l'auteur compte étudier comprend les innovations formelles et sémantiques du français canadien. Viger accepte ces mots et sens qui répondent à la nécessité d'innover, tant du point de vue lexical que sémantique, pour décrire les réalités canadiennes. C'est ainsi que les vocables *bordée* (de neige), *canotée* « charge d'un canot », *poudrer*, *poudrière*, *tiran* « aurore boréale », *tire*, notamment, ainsi que les mots qui décrivent la faune et la flore canadiennes, sont analysés avec objectivité. Ce principe semble avoir fait l'unanimité chez les glossairistes canadiens ; ainsi Maguire³ en 1841 écrit : « Tous les lexicographes conviennent de la nécessité d'incorporer à la langue les termes de relation qui expriment les choses et les objets qui n'existent que dans les pays lointains, nouvellement découverts, ou avec lesquels l'on a eu peu de communications. D'où il résulte pour le Canada le droit de créer des termes pour les objets et les choses qui lui appartiennent exclusivement ».

La deuxième catégorie retenue par Viger englobe les mots français qui con-

naissent en français québécois des variantes phonétiques, orthographiques ou sémantiques. Ainsi le [a] postérieur sombre, caractéristique du québécois ancien et encore bien attesté de nos jours, n'a pas échappé à l'auteur ; il le relève notamment dans *âbre*, *brâsser*, *câdre*, *gâ* (*gars*). Il consigne, en outre, des prononciations encore en usage telles que *frête*, *légerte*, *ictt*, *licber*. Parmi les nombreuses extensions sémantiques retenues, nommons *boucaner*, *cariole*, *mouiller*, etc.

La troisième et dernière catégorie comprend les emprunts à l'amérindien et à l'anglais. Alors que Potier, qui partage la vie des Amérindiens, consigne 42 termes et expressions d'origine amérindienne, Viger n'en retient que sept. Ce sont des mots déjà bien intégrés au français canadien et qui, pour la plupart, sont attestés depuis le XVII^e siècle ou le début du XVIII^e siècle, tels que *achigan*, *apicbimon* « morceau d'étoffe », *caribou*, *maskinongé*, *micoine*, *mitasse* et *otocas* (*atoca*). Ils sont en usage, encore de nos jours, à l'exception d'*apicbimon* qui semble avoir eu une existence éphémère. *Micoine* s'est spécialisé et désigne une « grande louche » surtout employée dans la fabrication du sirop d'érable ; le mot *mitasse* est encore usuel en québécois où il connaît une extension sémantique et désigne une « chaussure de laine, de feutre ou d'étoffe » ainsi qu'une « grosse mitaine pour se protéger du froid ».

L'anglicisme : plus qu'une mode

Comme la plupart des intellectuels de son temps, Viger s'attaque à l'anglicisme et plus particulièrement à l'anglicisme sémantique. Pour le décrire, il a cette formule dans l'article *marier* (considéré à tort, par Viger, comme un anglicisme ; dans le sens d'« épouser » *marier* est un archaïsme⁴ : « C'est employer, on ne peut pas mieux, des mots français à parler anglais ».

La manie de l'anglicisme agace Viger et il a recours, pour en parler, à des formules sarcastiques. Il ressort des commentaires qu'il fait dans les articles que l'anglicisme est une mode qui relève d'un certain snobisme : « mot anglais en vogue », « c'est un adjectif à la mode », etc. Il déplore le fait que cette mode atteigne les gens qui devraient, soit

par leur instruction, soit par leur milieu, l'éviter : « Beaucoup de nos puristes du bon ton disent avec satisfaction », « il [le verbe *originer*] n'est pas français, quoique la magistrature même s'en serve ici, et qu'on ait tout lieu de croire qu'il ne vient point d'une source ignoble ; car ce mot n'est d'usage que parmi nos gens comme il faut ». Il y voit un goût pour la nouveauté, pour ce qui vient d'ailleurs ; après avoir dénoncé le sens anglais du terme *office*, il ajoute ironiquement : « les mots étude, bureau, cabinet, sont trop vieux et trop communs ! » ; et dans l'article *payer une visite* : « Dans ce sens, faire est trop vieux, sans doute ! de plus il est français ! Et rendre n'est pas familier à ces gens ». Ces formules ont le mérite de nous apprendre beaucoup sur les habitudes langagières des citoyens canadiens français du début du XIX^e siècle et sur la perception qu'ils avaient de l'anglais. Il faut spécifier que le langage que Viger décrit est celui des villes, surtout celui de Montréal. Il est évident que chez les gens instruits, dans les journaux, dans le milieu des affaires, l'anglais s'imposait rapidement, d'où les dénonciations répétées et virulentes des intellectuels de l'époque.

Une catégorie présente mais non identifiée : les dialectalismes

Enfin, n'est pas identifiée dans le titre une catégorie importante de mots d'origine gallo-romane que sont les dialectalismes. Cette absence n'altère en rien la pertinence des informations, mais se fait sentir au niveau de l'analyse ; ainsi *ramancher* dans le sens de « dire, raconter des choses insensées » est donné comme « canadien » alors qu'il s'agit d'un dialectalisme angevin. Comment le reprocher à Viger alors qu'à l'époque de la rédaction de son travail les ouvrages sur les parlers dialectaux étaient inexistantes ? Ils datent, en effet, de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ces ouvrages vont d'ailleurs apporter une dimension nouvelle aux études sur le français canadien. Oscar Dunn⁵ sera le premier à faire ressortir l'origine dialectale des mots et expressions qu'il a relevés.

La comparaison de quelques articles qui paraissent dans Viger et dans Dunn illustre bien le changement d'attitude qu'a provoqué, à la fin du XIX^e siècle,

la prise de conscience de l'origine gallo-romane de nombreux mots et expressions qui constituent le lexique du français québécois. Alors que dans l'article *attisée* Viger écrit : « ce mot ne se dit pas », Dunn, qui a trouvé à ce mot une origine française, dit : « Une bonne attisée » est un mot bien formé qui existe dans quelques provinces en France ; conservons-le » ; sous *étriver* on peut lire chez Viger : « *Étrivant* et *étriver* ne sont français ni l'un ni l'autre » ; sous le même vocable Dunn libelle ainsi son article : « Vieux mot qui signifie Lutter. Nous disons comme en Normandie, Faire étriver quelqu'un dans le sens de Plaisanter, gouailler, gausser, railler, taquiner. En Picardie, Contrarier ».

Viger a laissé un travail lexicographique important. L'auteur, qui a montré en cette matière des qualités indéniables, s'est intéressé à tous les domaines de cette branche de la linguistique : de l'onomasologie à la géographie linguistique, en passant par les niveaux de langue et la fréquence d'emploi. Son travail contient, en outre, un certain nombre de vocables et d'expressions qui n'ont pas été consignés ailleurs. Enfin, de nombreux mots et expressions retenus constituent des premières attestations en français québécois ; citons comme exemples *une beauté* dans le sens de « grande quantité », *une beurrée*, *être tout trempé*, *faire chaud que le diable*.

Notes

1. La *Néologie canadienne* de Jacques Viger éditée par Suzelle Blais est en voie de publication.
2. Le lexique de Potier a été édité par Peter W. Halford sous le titre : *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.* Collection Amérique française n° 2, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1994.
3. Maguire, Thomas, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, 1841.
4. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, 1992.
5. Dunn, Oscar, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, 1880 ; réimpression Les Presses de l'Université Laval, 1976.